

La séance du CCE de GRDF s'est déroulée au siège de GRDF, 6 Rue Condorcet 75009 Paris.  
Président de séance: **Patrick BONNEAU**.

**Ordre du jour :**

**1- Fonctionnement du CCE :**

➤ approbation des PV des 20/04 et 24/05/2017 → reporté à la prochaine séance

2- Consultation annuelle sur les Orientations Stratégiques de GRDF et sur ses conséquences à travers le Plan Emploi 2017-2021 et les orientations générales de la formation 2018-2020 – pour avis → reporté à la prochaine séance

3- Information sur le projet AIPR (Autorisation de Travaux à Proximité des Réseaux)

4- Informations données dans le cadre de la consultation annuelle sur la situation économique et financière

a- Bilan de la situation économique et financière 2016 et le prévisionnel 2017

b- Utilisation du CICE 2016 au titre de 2015, et prévisionnel 2017

## **La CGT n'est pas dupe !**

**Les délégations CGT et FO ont quitté la séance,  
les délégations CFE-CGC et CFDT sont restées !**

### **Composition de la délégation CGT au CCE GRDF du 21 juin 2017**

*Pascal BERGER – Christophe GONNET – Thierry JOURNET – Jean-Pierre SARAILLON (RS).*

Courant mai, les employeurs de la branche en accord avec certaines organisations syndicales qui y voyaient quelques avantages, ont réclamé au gouvernement que la loi d'habilitation prévue pour la réforme du droit du travail vise explicitement la branche des IEG et ce, pour leur permettre de modifier plus facilement le statut du personnel des industries électriques et gazières.

**Sous le prétexte du séminaire social du 8 juin dernier les employeurs comptaient sans doute boucler la concertation sur le sujet en deux heures !**

Sans la veille du syndicat FO, cette manœuvre déloyale des employeurs serait restée dans l'ombre et les organisations syndicales de l'interfédérale CGT, CFE, FO et UNSA n'auraient pu que constater que la loi d'habilitation intégrait cette demande.

L'interfédérale a réagi avec force et détermination à cette attaque, interpellant les employeurs et le gouvernement sur leurs intentions. Elles ont, **ensemble**, appelé à la mobilisation générale des salariés pour le 22 juin 2017.

Grâce à la mobilisation annoncée des salariés, les employeurs ont dû renoncer à leurs demandes.

Il s'agit bien là d'une victoire à mettre au crédit des organisations syndicales sincèrement engagées dans la défense du contrat de travail des salariés de la branche des IEG toute entière.

Réunies ce lundi 19 juin 2017, les organisations syndicales CGT, CFE, FO et UNSA ont considéré que cette avancée, fruit de leur détermination, a prouvé que l'unité est payante. Elles ont décidé de suspendre la mobilisation prévue le 22 juin et de faire de cette date d'anniversaire du statut National de 1946, une journée célébrant **la résistance dans l'unité** confortant la modernité de ses garanties sociales.

L'interfédérale réaffirme son attachement indéfectible au principe de faveur, au respect de la hiérarchie des normes, aux dispositions du Code du Travail et du Code de l'Energie protégeant les salariés des IEG en faisant du statut national un cadre réglementaire moderne et innovant.

Malgré l'arrivée tardive du courrier de réponse du premier ministre le 19 juin, la vigilance restera de mise.





De ce fait, la CGT n'était plus en capacité de siéger dans des conditions optimales pour l'intérêt des salariés, les élus étant restés dans leurs unités.

**Conformément à ce qui a été décidé lors de l'interfédérale de la semaine dernière, les représentants du Personnel CGT n'ont pas siégé et ont demandé de reporter le CCE...en vain !**

Suite aux interventions des différentes délégations, le Président accepte de reporter le dossier pour consultation sur les orientations stratégiques et leurs conséquences sur le plan emploi 2017-2021 et les orientations générales de formation 2018-2020.

Mais il a maintenu, malgré nos injonctions insistantes, l'ensemble des autres points prévus à l'ordre du jour.

**Face à cet oukase et conformément à nos décisions collectives, les délégations CGT et FO ont quitté la séance.**

### **Ce que la CGT aurait porté sur les points 2 et 4 à l'ordre du jour :**

La situation économique et financière de GRDF comme les orientations stratégiques prises par la Direction fait apparaître une gestion de l'entreprise entièrement orientée dans l'intérêt de l'actionnaire, aux dépens des usagers comme des Agents.

Pour commencer, à un moment où nos résultats n'ont jamais été aussi élevés (avec un EBITDA de 1,8 milliard et un résultat net récurrent de 646 millions d'euros), nous remarquons comme chaque année un retard par rapport à la trajectoire budgétaire des effectifs : plus de 200 agents statutaires manquent à l'effectif dans un contexte de projets à fort enjeu pour l'entreprise comme Gazpar et EOAI.

Les chiffres des premiers mois de l'année 2017 confirment cette tendance et écartent l'hypothèse d'un creux d'effectif conjoncturel malgré qu'il soit compliqué avec la clé de répartition d'avoir une visibilité précise entre Enedis et GRDF. [...]

Un exemple flagrant le démontre : 1,8 M€ ont soi-disant servi en 2016 à financer les primes EOAI (1 500 €) et donc correspondraient au versement à 1 200 Agents. Or, nous sommes loin du compte puisque dans les derniers comités de suivi, à peine 700 Agents avaient bénéficié de cette mesure (où sont passés les 750 000 € manquants ?). [...]

Vous comprenez alors l'impérieuse nécessité d'entrer rapidement en négociation pour un accord GPEC à GRDF, comme l'a demandé l'organisation syndicale CGT, par l'intermédiaire de plusieurs courriers, à l'adresse du Directeur Général de l'entreprise. Ceci d'autant plus qu'il ressort d'une étude interne que les taux de renouvellement dans les 10 ans qui viennent sont alarmants.

En effet, du collège exécution au collège cadre, ils sont respectivement de 62 %, 56% et 48 %, ceci alors qu'un taux de remplacement normal pour une même période devrait être au maximum de 30 %. Il y a donc urgence à travailler efficacement sur cette problématique du renouvellement des compétences à GRDF. [...]

**lire notre déclaration intégrale**



**Concernant le point 3 « dossier AIPR »** initié et mis à l'ordre du jour par la seule CGT, la délégation n'ayant pu s'exprimer, vous informe de ce qu'elle aurait porté sur ce point.

**lire notre déclaration**



« Dernière minute » : les organisations syndicales CFE-CGC et CFDT font le choix de traiter quand même le dossier initié et porté à l'ODJ par notre délégation...comprendra qui pourra !!!

Un mail du RS CGT du CCE de GRDF sera envoyé au Directeur Général, Mr Edouard Sauvage, avec l'ensemble de nos contributions, en exigeant d'avoir des réponses à nos questionnements. Pour cela le secrétaire de l'organisme sera sollicité par notre délégation afin de porter ce point dans un prochain ordre du jour et d'avoir les réponses attendues lors d'une séance plénière.





*Le 22 juin sera l'occasion de fêter  
l'Anniversaire des IEG,  
en soufflant ses 71 ans...  
pourvu que ça dure !!!*



*La vigilance reste de mise face aux attaques...*

---

*prochain CCE de GRDF le 11 juillet 2017*

